

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 13301

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SADIK MUSTAPHA

Date de naissance :

28/12/2002

Adresse :

14, ECOSAF, Casablanca

Tél. : 06 20 22 86 43

Total des frais engagés : # 921,60 #

Dhs

Cadre réservé au Médecin

**Dr. ETTABOUTI Noureddine**

Pédiatre Pneumo Allergologue

N°5, Rue 91, G 8 Bd Oued Beht, Oulfa

Tél: 05 22 89 22 89 - Casablanca

INPE 09-02-25

ACCIDENT

SADIK MUSTAPHA

17/02/2014

MUPRAS

Cachet du médecin :

Date de consultation : 29/02/2014

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Nature de la maladie :

Conjoint

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa

Le : 20/02/2014

Signature de l'adhérent(e) : SA

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29.2.24	Q	950	Dr. ETTABOUTI Noureddine Pédiatre Endocrinologue N°5, Rue 91, G.B.B. Ouled Bent Oulfa Tél: 0522 89 22 89 - Casablanca INPE : 091062463	

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PI PHARMACIE EDOUARD PHARMAKOVA YASMINE 107, S.V.Y.TAKOVA YASMINE 14, Bd. Ouardi Jansifi Oulfa Casablanca Tél: 05 22 91 32 92 5964	29-02-24	671,60

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession	<b>Montant des Honoraires</b>
---	-----------------------------------

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

## COEFFICIENT DES TRAVAUX

## MONTANTS DES SOINS

DATE DU  
REVIS

DATE DE  
L'EXECUTION

## TESTANT L'EXECUTION

**Docteur Noureddine ETTABOUTI**  
**PEDIATRE**

Spécialiste des Maladies des Enfants  
Nouveaux-Nés, Nourrissons & Adolescents  
Spécialiste en Pneumo Allergologie  
Diplômé de la Faculté de Médecine  
de Marseille - FRANCE  
Oulfa - N° 5, Rue 91, Groupe B  
(Bd.Oued Baht) - Casablanca - Tél. : 05 22 89.22.89

Casablanca le : 29/02/24 :

**الدكتور نور الدين التبوتي**

إختصاصي في أمراض الأطفال والرضع والمراة  
إختصاصي في أمراض الجهاز التنفسي والحساسية  
خريج كلية الطب بمارسيليا (فرنسا)  
الألفة - رقم 5 زنقة 91، مجموعة ب، (شارع واد بهت)

الدار البيضاء - الهاتف : 05 22.89.22.89

الدار البيضاء، في :

SADIK Mehdi

411.00

HexaVee

si

si

252.00

Rofix

si

si

8.60

Dolipan 100 free  
Dolipan 100 free + 30 free

671.60

**PHARMACIE EL OULFA**  
Dr. SVISTAKOVA YASMINE  
Bd. Oued Tansif Oulfa Casablanca  
Tél: 05 22 91 32 92

**Dr. ETTABOUTI Noureddine**  
Pédiatre Pneumo Allergologue  
N° 5, Rue 91, G.B Bd Oued Beht, Oulfa  
Tél: 05 22 89 22 89 Casablanca  
INPE : 091062463

injectable en seringue préremplie/ seringue prellenada

inject

étiq

que

teta

i) and

ntre la

ante),

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat -R.P.1.

Ain sebaâ Casablanca

HEXAXIM 0.5ML 1F 2

AIG SP

P.P.V: 411,00 DH

6 118001 082063

1 seringue préremplie

1 pre-filled syringe (0.5 ml) with 2 needles

1 ieringa prellenada (0.5 ml) con 2 agujas

PPV 800,00  
PER 10,26  
LOT M3443

